



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## AVIS D'IMPÔT 2019

### IMPÔT SUR LES REVENUS de l'année 2018

La notice de cet avis  
est disponible dans  
[impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) via la  
barre de recherche

Pour vos démarches,  
pas besoin d'original :  
il suffit de fournir une  
photocopie, vérifiable sur  
[impots.gouv.fr/verifavis](http://impots.gouv.fr/verifavis).

M BLANC JULIEN LAMBERT  
2 CHE DES VIGNES  
11100 NARBONNE

**Vous êtes non imposable  
à l'impôt sur le revenu.**

11047

Vos références	Votre situation
<p><b>Pour accéder à votre espace particulier</b></p> <p><b>Numéro fiscal (C) :</b> 30 14 710 884 465</p> <p><b>N° d'accès en ligne :</b> voir votre déclaration</p> <p><b>Revenu fiscal de référence :</b> 10 886</p> <p>Référence de l'avis : 19 11 A123220 13</p> <p>Adresse d'imposition au 01/01/2019 : 2 CHE DES VIGNES 11100 NARBONNE</p> <p>Numéro FIP : 110 02 72 3037737789 3 A</p> <p>Numéro de rôle : 011 A</p> <p>Date d'établissement : 09/07/2019</p>	<p><b>MONTANT DE VOTRE IMPÔT</b> 0 €</p>

Vos démarches	
⇒ <b>Sur impots.gouv.fr :</b>	Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos déclarations et avis d'impôts, gérer votre prélèvement à la source, payer, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
⇒ <b>Par courriel :</b>	Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur <a href="http://impots.gouv.fr">impots.gouv.fr</a>
⇒ <b>Par téléphone :</b>	Pour tout renseignement concernant le prélèvement à la source : 0 809 401 401 * DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 19H Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).
⇒ <b>Sur place :</b>	Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur <a href="http://impots.gouv.fr">impots.gouv.fr</a> , rubrique « Contact ») : SERVICE IMPOTS PARTICULIERS NARBONNE - S.A.I.D. NARBONNE CORBIERES 4 AVE MARECHAL JUIN - BP 814 11109 NARBONNE CEDEX Tél : 04 68 32 80 37

\* (Service gratuit + coût de l'appel)

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2021 (dans les conditions prévues aux articles R\* 190-1 et R\* 196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R\* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3<sup>e</sup> année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.  
Pour les revenus de l'année 2018, le droit de reprise de l'administration fiscale s'exerce jusqu'à la fin de la 4<sup>e</sup> année qui suit celle au titre de laquelle l'imposition est due soit le 31 décembre 2022 (II de l'article 60 de la loi de finances n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 pour 2017).

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

**AVIS D'IMPÔT 2019****Impôt sur les revenus de l'année 2018**

SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
		ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS				
C									1.0

**COORDONNÉES BANCAIRES CONNUES AU TITRE DE L'IMPÔT SUR LES REVENUS** (sous réserve de modification)

Votre compte bancaire : FR76 1350 6100 0017 0252 6500 085 CRCA LATTES

Celui-ci est utile pour les éventuels prélèvements d'acomptes, l'éventuel versement d'une restitution ou d'une avance de crédit et réduction d'impôt ou le paiement d'un solde d'impôt sur les revenus.

<b>Détail des revenus</b>	<b>Déclar. 1</b>				<b>Total</b>
Pensions alimentaires perçues.....	5888				
Abattement spécial de 10%.....	- 589				
Salaires, pensions, rentes nets.....	5299				5299
BIC pro., régime micro, déclarés.....	11175				
Abattement <sup>6</sup> .....	- 5588				
BIC pro., régime micro, nets.....	5587				
BIC pro., régime micro, total foyer fiscal.....					5587
<b>Revenu brut global.....</b>					<b>10886</b>
<b>Revenu imposable.....</b>					<b>10886</b>
Impôt sur les revenus soumis au barème <sup>14</sup>					129
Décote.....					- 129
<b>Impôt sur le revenu net avant corrections.....</b>					<b>0</b>
Montant net de votre imposition.....					0
<b>IMPOT NET</b>					
Total de l'impôt sur le revenu net, et reprises éventuelles.....					0
Au vu des éléments que vous avez déclarés, vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.					
<b>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>					
Revenu fiscal de référence <sup>25</sup> .....					10886
<b>PRELEVEMENT A LA SOURCE</b>					
Retrouvez l'ensemble de vos informations et vos éventuelles options sur impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou en appelant le 0809 401 401					